

COMMUNE DE PONT-L'ABBE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**MODIFICATION DES PERIMETRES DE PROTECTION**

**AUTOUR DE MONUMENTS HISTORIQUES**

**DU LUNDI 26 JUIN AU VENDREDI 28 JUILLET 2017 INCLUS**

Le Maire de PONT-L'ABBE, par arrêté du 07 juin 2017 a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de périmètres de protection autour de monuments historiques : église de Lambour, église Notre-Dame des Carmes et château des barons du pont (hôtel de ville).

Le projet de périmètres de protection modifiés est défini en fonction de la délimitation des secteurs du site Patrimonial Remarquable qui a fait l'objet d'une étude approfondie lors des travaux d'élaboration du document approuvé le 03 mars 2014.

Par décision n° E17000138/35 le conseiller délégué du tribunal administratif de Rennes a désigné comme commissaire enquêteur Monsieur Jean-Yves GALLIC, colonel de gendarmerie en retraite.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de PONT-L'ABBE – square de l'Europe – CS 50081 – 29129 PONT-L'ABBE Cédex. C'est donc à cette adresse que les observations à destination du commissaire enquêteur pourront être adressées par courrier à condition que ceux-ci soient en sa possession avant le vendredi 28 juillet 2017 – 17 H.

Le dossier d'enquête publique, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ainsi qu'un registre d'enquête sera déposé à la direction des services techniques de la mairie de PONT-L'ABBE – rue de la Gare.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier pendant la période d'ouverture de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture des services, à savoir, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le public pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire Enquêteur – Modification des périmètres de protection autour de monuments historiques – Mairie -Square de l'Europe, B.P. 23081 - 29129 PONT-L'ABBE Cédex

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune : [www.ville-pontlabbe.fr](http://www.ville-pontlabbe.fr)

Les observations du public pourront être reçues par le commissaire enquêteur, à la direction des services techniques de la mairie de PONT-L'ABBE aux jours et heures mentionnées ci-dessous :

N°1 : Lundi 26 juin 2017 de 9 h à 12 h,

N°2 : Mercredi 05 juillet 2017 de 8 h 30 à 11 h 30,

N°3 : Mercredi 12 juillet 2017 de 14 h à 17 h,

N°4 : Mardi 18 juillet 2017 de 8 h 30 à 11 h 30,

N°5 : Vendredi 28 juillet 2017 de 14 h à 17 h.

Le public pourra en complément déposer ses observations à l'adresse mail suivante : [urbanisme@ville-pontlabbe.fr](mailto:urbanisme@ville-pontlabbe.fr)

Une copie du dossier d'enquête et des observations présentées par le public pourra être délivrée aux frais de la personne qui en fait la demande.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au maire de la Commune de PONT-L'ABBE le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Finistère et sera publiée sur le site internet de la Commune. Il sera tenu à la disposition du public pendant une durée de un an.

Après l'enquête publique, la modification des périmètres de protection autour des monuments historiques sera approuvée par délibération du Conseil Municipal et les périmètres modifiés seront ensuite créés par arrêté préfectoral publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La modification des périmètres de protection autour des monuments historiques ainsi arrêtée sera tenue à la disposition du public et consultable sur le site internet de la Commune.

Toute information concernant ce projet peut être sollicitée auprès du service de l'urbanisme de la mairie, aux jours et heures d'ouverture du public ou par voie électronique : [urbanisme@ville-pontlabbe.fr](mailto:urbanisme@ville-pontlabbe.fr)